

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le six novembre à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 31 octobre 2020, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, -Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2020D1-1-2-97

**OBJET : TRAVAUX DE MODERNISATION DU CENTRE DE
FORMATION PROFESSIONNELLE SUR LES MÉTIERS DE
L'INDUSTRIE ET DU NUCLÉAIRE A VALENCE D'AGEN
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATO Stéphan, LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

/

Assistaient à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Madame Francine FILLATRE a été désignée secrétaire de séance.

2020D1-1-2-97

OBJET : TRAVAUX DE MODERNISATION DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE SUR LES MÉTIERS DE L'INDUSTRIE ET DU NUCLÉAIRE A VALENCE D'AGEN
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée pour la passation d'un marché public par voie de procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Elle porte sur un marché de travaux publics pour la modernisation du centre de formation professionnelle sur les métiers de l'industrie et du nucléaire, dont la date limite de remise des offres était fixée au 4 septembre 2020 à 12 h 00.

Pour le lot 1 – Cloisons/Doublages, les entreprises suivantes ont déposé une offre :

ENTREPRISE	CODE POSTAL
SOGYPSE	VALENCE D'AGEN - 82400
AQUITAINE ISOL ENTREPRISE	BALMA - 31130

La Commission des Plis s'est réunie le 28 septembre 2020 pour le jugement des offres au vu des critères énoncés dans le règlement de la consultation et de leur pondération respective, à savoir :

- Prix des prestations (70 %)
- Qualité des moyens matériels et humains affectés à cette opération indiqués dans le mémoire (30%)

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose aux membres du Bureau de retenir le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison Sociale du Candidat	Montant H.T. annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	Aquitaine Isol Entreprise (avec doublage complet mur)	5 120,00 €
2	Aquitaine Isol Entreprise	4 420,00 €
3	Sogypse (avec doublage complet mur)	5 240,00 €
4	Sogypse	5 084,00 €

Le candidat Aquitaine Isol Entreprise obtient la note maximale, son prix étant le moins-disant et le mémoire répondant parfaitement au besoin.

Pour le lot 2 – Électricité/Chauffage, l'entreprise suivante a déposé une offre :

ENTREPRISE	CODE POSTAL
JP FAUCHE	VALENCE D'AGEN 82400

La Commission des Plis s'est réunie le 28 septembre 2020 pour le jugement des offres au vu des critères énoncés dans le règlement de la consultation et de leur pondération respective, à savoir :

- Prix des prestations (50 %)
- Qualité des moyens matériels et humains affectés à cette opération indiqués dans le mémoire (25%)
- Performance énergétique du matériel proposé : (25%)

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose aux membres du Bureau de retenir le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison Sociale du Candidat	Montant H.T. annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	JP FAUCHE	45 523,84 €

Le candidat JP FAUCHE obtient la note maximale, son prix étant le moins-disant et le mémoire répondant parfaitement au besoin.

Pour le lot 3 – Menuiseries intérieures et extérieures, les entreprises suivantes ont déposé une offre :

ENTREPRISE	CODE POSTAL
ATELIER ART ET BOIS	MOISSAC - 82200
MENUISERIE THOMAS	VALENCE D'AGEN - 82400

La Commission des Plis s'est réunie le 28 septembre 2020 pour le jugement des offres au vu des critères énoncés dans le règlement de la consultation et de leur pondération respective, à savoir :

- Prix des prestations (70 %)
- Qualité des moyens matériels et humains affectés à cette opération indiqués dans le mémoire (30%)

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose aux membres du Bureau de retenir le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison Sociale du Candidat	Montant H.T. annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	Atelier Art et Bois	9 950,00 €
2	Menuiserie Thomas	11 480,00 €
3	Atelier Art et Bois (irrégulière)	8 481,00 €

Le candidat Atelier Art et Bois obtient la note maximale, son prix étant le moins-disant et le mémoire répondant parfaitement au besoin.

Pour le lot 4 – Réalisation d'un chantier école RadioProtection (RP), l'entreprise suivante a déposé une offre :

ENTREPRISE	CODE POSTAL
OMEXOM – LESENS ACTEA	BORDEAUX - 33000

La Commission des Plis s'est réunie le 28 septembre 2020 pour le jugement des offres au vu des critères énoncés dans le règlement de la consultation et de leur pondération respective, à savoir :

- Prix des prestations (60 %)
 - Pertinence des moyens matériels et humains affectés à cette opération indiqués dans le mémoire.
- Compétence de l'équipe : référence, expérience, formation (40%)

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose aux membres du Bureau de retenir le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison Sociale du Candidat	Montant H.T. annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	OMEXOM – LESENS ACTEA	111 975,00 €

Le candidat OMEXOM – LESENS ACTEA obtient la note maximale, son prix étant le moins-disant et le mémoire répondant parfaitement au besoin.

Pour le lot 5 – Peinture, les entreprises suivantes ont déposé une offre :

ENTREPRISE	CODE POSTAL
DALIAS PEINTURE	LAMAGISTERE - 82360
C&T DECORS	MONTAUBAN - 82000
SARL BAYLET BERNARD	LAFOX - 47240

La Commission des Plis s'est réunie le 28 septembre 2020 pour le jugement des offres au vu des critères énoncés dans le règlement de la consultation et de leur pondération respective, à savoir :

- Prix des prestations (70 %)
- Qualité des moyens matériels et humains affectés à cette opération indiqués dans le mémoire (30%)

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose aux membres du Bureau de retenir le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison Sociale du Candidat	Montant H.T. annuel au regard du détail quantitatif estimatif
1	Dalias Peinture (après demande précision)	33 380,00 €
2	SARL BAYLET Bernard (après demande précision)	33 253,00 €
3	C&T Décors	43 874,04 €

Le candidat Dalias Peinture obtient la note maximale, la valeur technique lui permet d'obtenir la meilleure note globale.

En conséquence, le Président propose :

- **pour le lot 1 – Cloisons/Doublages**, d'attribuer le marché à **l'entreprise Aquitaine Isol Entreprise** pour les montants indiqués dans son bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 2 – Électricité/Chauffage**, d'attribuer le marché à **l'entreprise JP FAUCHE** pour les montants indiqués dans son bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 3 – Menuiseries intérieures et extérieures**, d'attribuer le marché à **l'entreprise Atelier Art et Bois** pour les montants indiqués dans son bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 4 – Réalisation d'un chantier école RP**, d'attribuer le marché à **l'entreprise OMEXOM – LESENS ACTEA** pour les montants indiqués dans son bordereau de prix unitaires ;
- **pour le lot 5 – Peinture**, d'attribuer le marché à **l'entreprise Dalias Peinture** pour les montants indiqués dans son bordereau de prix unitaires ;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférents.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'attribuer les marchés suivants comme suit :

- **pour le lot 1 – Cloisons/Doublages**, à l'entreprise **Aquitaine Isol Entreprise** pour les montants indiqués dans son bordereau de prix unitaires ;

- **pour le lot 2 – Électricité/Chauffage**, à l'entreprise **JP FAUCHE** pour les montants indiqués dans son bordereau de prix unitaires ;

- **pour le lot 3 – Menuiseries intérieures et extérieures**, à l'entreprise **Atelier Art et Bois** pour les montants indiqués dans son bordereau de prix unitaires ;

- **pour le lot 4 – Réalisation d'un chantier école RP**, à l'entreprise **OMEXOM – LESENS ACTEA** pour les montants indiqués dans son bordereau de prix unitaires ;

- **pour le lot 5 – Peinture**, à l'entreprise **Dalias Peinture** pour les montants indiqués dans son bordereau de prix unitaires ;

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférents.

Fait à Valence d'Agen, le 6 novembre 2020

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 9 novembre 2020

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **16 NOV. 2020**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **16 NOV. 2020**

AR PRÉFECTURE

TRAVAUX DE MODERNISATION DU CENTRE DE FORMATION PROMOTIONNELLE SUR LES METIERS DE L'INDUSTRIE ET DU NUCLEAIRE A VALENCE D'AGEN - ATTRIBUTION D'UN MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Numéro de l'acte : 2020D1_1_2_97

Date de la décision : 06/11/2020

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20201106-2020D1_1_2_97-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité émettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 16/11/2020

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'œuvre et conventions de mandat)

Document : 99_DE-082-248200016-20201106-2020D1_1_2_97-DE-1-1_1.pdf (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 16/11/2020 11:40:03

Date d'envoi de l'acte : 16/11/2020 11:42:41

Date de réception de l'AR : 16/11/2020 11:43:32